

Rémunération du Directeur Général Délégué – Conseil du 08.12.2010

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE, dans sa séance du 8 décembre 2010, a coopté M. Pierre BERGER en qualité d'Administrateur et l'a nommé Directeur Général Délégué à compter de son arrivée dans la société début 2011.

Le Conseil a fixé sa rémunération annuelle brute à 900 000 euros.